

Productions horticoles, option Productions fruitières

RNCP1921 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BAC PRO — Baccalauréat professionnel
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Activités du salarié titulaire du bac pro ' Productions horticoles ' option productions fruitières :

1. Activités communes à tous les secteurs de la production horticole :

- Il participe à la conduite du chantier ;
- Il guide le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des tâches commandées – tâches qu'il maîtrise lui-même ;
- Il informe son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels, et propose des solutions ;
- Il communique avec les différents partenaires de l'entreprise ;
- Il s'intègre à la vie de l'entreprise et dans son environnement social et professionnel.

2. Activités spécifiques aux productions fruitières :

- Il observe et apprécie l'état de la parcelle ;
- Il assure la plantation ;
- Il effectue les travaux de conduite de la culture dans le souci de la maintenir dans les meilleures conditions possibles de développement ;
- Il procède aux opérations de fertilisation ;
- Il assure l'irrigation des cultures ;
- Il procède aux opérations de lutte phytosanitaire et informe son supérieur hiérarchique de toute anomalie ;
- Il raisonne et effectue les opérations de récolte en respectant les critères de calibre et qualité fixés ;
- Il peut assurer le stockage et le conditionnement des fruits en station.

Activités du responsable d'exploitation titulaire du bac pro ' Productions horticoles ' option productions fruitières :

1. Il conçoit le développement de son exploitation :

- il situe le développement de son exploitation par rapport aux courants internationaux et aux évolutions qu'ils provoquent ;
- il analyse les relations entre son exploitation et les différents éléments de l'environnement ;
- il évalue les potentialités de l'exploitation ;
- il raisonne son projet d'exploitation et ses évolutions, notamment en phase d'installation ou de modernisation, en fonction de ses objectifs et des potentialités de l'exploitation.

2. Il prend les décisions nécessaires au fonctionnement de son exploitation :
- il organise le fonctionnement de l'exploitation ;
 - il établit, analyse et utilise les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation pour réguler son fonctionnement.
3. Il met en œuvre, individuellement et/ou collectivement, les différentes activités de production, transformation, commercialisation de produits et services de l'exploitation ou liés à l'exploitation, qui, combinées, constituent le système d'exploitation :
- il conduit un (ou des) atelier(s) de productions fruitières* ;
 - Arbres à fruits à pépins, petits fruits, autres fruits à noyau, autres fruits : agrumes, vigne de table, arbres à fruits secs.
 - il peut exercer une (ou des) activité(s) créatrice(s) de valeur ajoutée sur son exploitation par vente de produits qu'il transforme ou/et de services liés à son environnement naturel et socio-économique.
4. Il gère les aspects sociaux et humains qui sont liés à l'exercice de son métier :
- il gère les ressources humaines dans le cadre de la législation du travail et des conventions collectives ;
 - il est en relation avec les collectivités locales, les structures sociales, culturelles, économiques, professionnelles, administratives et peut participer à leur fonctionnement ;
 - il s'informe et organise sa formation permanente.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activité : exploitations et entreprises horticoles spécialisées en productions fruitières.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : – Responsable d'exploitation ou d'entreprise horticole spécialisée en pépinières.
- Ouvrier hautement qualifié dans une exploitation ou entreprise horticole du secteur des pépinières.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 806
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	95 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé de professeurs de l'enseignement public et, sauf impossibilité, au moins d'un professeur de l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage, et, pour un tiers au moins, de membres de la profession intéressée par le diplôme, employeurs et salariés.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Idem.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/1921/>